

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D292023

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/05/2023

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –
M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence – M RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie
– Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. RETY Jean-Pierre, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. CHEVRET
Pascal, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe

Absent : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le règlement de la bibliothèque municipale a été adopté en septembre 2012.

Suite à l'établissement d'une nouvelle convention définissant les conditions et les modalités de partenariat entre le Département de l'Ain et notre collectivité en vue du développement de la lecture publique sur le territoire, les conseillers devront adopter un règlement intérieur légèrement modifié.

Après avoir donné lecture d'un nouveau règlement de la bibliothèque, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau règlement applicable à la bibliothèque,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 30 mai 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230525-D292023-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2023